

21 DEC. 2007

## Communiqué de presse :

Une polémique a été développée ce jour sur l'appartement occupé à Belfort par Monsieur Chevènement dans le parc de Territoire habitat.

Il apparaît nécessaire que l'institution concernée apporte quelques éléments techniques éclairant de façon nuancée ce dossier.

\*\*\*\*

\*\*

- Comparer la situation du marché belfortain au marché parisien ou des grandes agglomérations françaises n'a pas de sens : autant la situation de logement est tendue, et dramatique dans ces grandes agglomérations, autant le marché du logement locatif est très détendu à Belfort.
- Le loyer payé par Monsieur Chevènement se situe parmi les plus élevés du parc de Territoire habitat : 678,52 € hors charges communes (dont 88 € de surloyer), à comparer au loyer moyen de Territoire habitat (calculé sur 11 500 logements loués) qui est de 275 €. Ce loyer fait partie des dix loyers les plus élevés du parc conventionné.
- Compte tenu du caractère détendu du marché belfortain et du niveau élevé du loyer, la location de ce type de logement est peu aisée pour Territoire habitat, qui doit faire face à une forte rotation des logements dans des immeubles de cette nature. Territoire habitat a même eu recours récemment à une agence immobilière pour louer un appartement vacant dans ce même immeuble.
- L'occupation de ce logement ne porte donc en aucune façon préjudice aux demandeurs de logements (que ce soit une demande externe ou une demande de mutation).
- Le surloyer important acquitté mensuellement (88 €) contribue bien entendu à une meilleure rentabilité de l'opération mais surtout, et c'est le sens des textes régissant le surloyer, à compenser l'aide publique consacrée au financement initial de l'opération.

Le Directeur Général de Territoire habitat,

Jacques MOUGIN

